
Égalité entre hommes et femmes

Plan d'exécution du Programme National de Recherche PNR 60

Berne, 1 mai 2009

Sommaire

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Résumé | 4 |
| 2. | Introduction à la thématique | 5 |
| 2.1 | Persistance des inégalités dans les rapports sociaux de sexe | 5 |
| 2.2 | Le contexte de recherche national et international | 5 |
| 3. | Objectifs du PNR 60 | 7 |
| 4. | Orientations stratégiques de recherche | 8 |
| 5. | Grands axes du programme | 9 |
| 5.1 | Module 1: Analyse des processus politiques | 9 |
| 5.2 | Module 2: Évaluation des mesures en faveur de l'égalité | 11 |
| 5.3 | Module 3: Analyses ciblées de la famille, de l'activité professionnelle et de la formation | 12 |
| 6. | Utilité pratique et public-cible | 15 |
| 7. | Procédure de soumission | 16 |
| 7.1 | Principes | 16 |
| 7.2 | Esquisses | 17 |
| 7.3 | Requêtes | 17 |
| 7.4 | Critères de sélection | 18 |
| 7.5 | Calendrier et budget | 18 |
| 8. | Actrices et acteurs | 19 |

Qu'est-ce qu'un programme national de recherche (PNR) ?

Les projets de recherche menés dans le cadre d'un PNR doivent apporter une contribution à la résolution de grands problèmes actuels. Sur la base de l'article 6, alinéa 2 de la Loi sur la recherche du 7 octobre 1983 (état au 25 février 2008), le Conseil fédéral définit les problématiques et les priorités qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR. L'exécution des programmes relève quant à elle de la responsabilité du Fonds national de la recherche, mandaté pour cela par le Conseil fédéral.

L'instrument des PNR est décrit comme suit à l'article 4 de l'Ordonnance relative à la loi sur la recherche du 10 juin 1985 (état au 1^{er} janvier 2009) :

«¹ Les programmes nationaux de recherche doivent inciter à l'élaboration et à l'exécution de projets de recherche coordonnés et orientés vers un objectif commun. Ils doivent permettre de créer, si nécessaire, un potentiel de recherche supplémentaire.

² Les problèmes susceptibles de faire l'objet de programmes nationaux de recherche sont en particulier :

- a. Ceux dont l'étude scientifique est importante sur le plan national ;*
- b. Ceux à la solution desquels la recherche suisse est en mesure de contribuer de façon particulière ;*
- c. Ceux à la solution desquels les contributions de diverses disciplines à la recherche sont nécessaires ;*
- d. Ceux qui ne ressortissent pas exclusivement à la recherche fondamentale pure, à la recherche de l'administration (recherche du secteur public) ou à la recherche proche de l'industrie ;*
- e. Ceux dont l'étude approfondie est censée aboutir en l'espace de cinq ans environ à des résultats susceptibles d'être mis en valeur dans la pratique.*

³ Il s'agit aussi de considérer, lors du choix, si les programmes

- a. Peuvent servir de base scientifique à des décisions du gouvernement et de l'administration ;*
- b. Pourraient être traités dans un projet international présentant en même temps un grand intérêt pour la Suisse.*

1. Résumé

Le Programme National de Recherche «Égalité entre hommes et femmes» (PNR 60) a pour objectif d'acquérir de nouvelles connaissances sur les conditions d'élaboration et d'application de la politique de l'égalité ainsi que sur l'efficacité des stratégies, programmes et mesures actuels portant sur l'égalité de genre. Dans ce cadre, on devra également analyser les effets sur les genres des politiques et des mesures qui ne visent pas directement l'égalité hommes-femmes. Au-delà, ce programme a pour objectif l'acquisition de nouvelles connaissances sur les *causes* sociales, économiques, juridiques, politiques, culturelles et individuelles *de la persistance des inégalités dans les rapports sociaux de sexe*. Les résultats serviront de base à l'élaboration d'objectifs et de mesures innovants pour une politique suisse durable de l'égalité.

Le programme prévoit trois modules de recherche:

- Le module «Analyse des processus politiques» se propose de reconstruire et d'évaluer les processus d'élaboration et d'application de la politique suisse d'égalité de genre explicitement déclarée comme telle. Par ailleurs, il s'agit de générer des connaissances sur les politiques qui, bien que n'ayant pas explicitement pour objectif l'égalité hommes-femmes, ont des incidences importantes sur les rapports sociaux de sexe. Il s'agira de mettre en évidence les fondements structurels et normatifs, les conditions, processus et barrières institutionnels spécifiques à une politique de l'égalité réussie.
- Le module «Évaluation des mesures en faveur de l'égalité» se propose de déterminer l'efficacité des stratégies, programmes et mesures de politique de l'égalité mis en œuvre en Suisse depuis 1980 à tous les niveaux des pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes) et dans différentes organisations publiques ou privées. Ce module fournira des informations sur les succès comme sur les défis et limites des activités menées jusqu'à présent en Suisse au titre de l'égalité de genre afin de permettre de les évaluer, notamment par rapport à la situation qui prévaut dans les autres pays européens. Ici encore, on analysera aussi les mesures qui, sans viser directement l'égalité de genre, ont néanmoins de façon directe ou indirecte une répercussion sur celle-ci.
- Le module «Analyses ciblées de la famille, de l'activité professionnelle et de la formation» se focalise sur des problèmes concrets. Il est censé générer de nouvelles connaissances sur les causes structurelles, culturelles, économiques, juridiques, sociales et individuelles de la persistance des inégalités dans les rapports sociaux de sexe. Pour ce faire, l'analyse se concentrera sur trois domaines fondamentaux de la politique de l'égalité: famille, activité professionnelle et formation. Les analyses devront en outre mettre en évidence les modes d'action et les défis relatifs à la mise en œuvre des mesures de politique de l'égalité.

Le 28 novembre 2007, le Fonds national suisse a été chargé par le Conseil fédéral d'exécuter le PNR 60. Huit millions de francs ont été alloués pour l'exécution de ce programme dont la phase de recherche s'étend sur trois ans. Le Conseil de la recherche du FNS a chargé un comité de direction du pilotage stratégique du PNR. Le plan d'exécution a été approuvé le 1 mai 2009 par le chef du Département fédéral de l'intérieur.

2. Introduction à la thématique

2.1 Persistance des inégalités dans les rapports sociaux de sexe

En dépit des efforts considérables entrepris à tous les niveaux des pouvoirs publics au cours des dernières décennies et dans de nombreuses organisations, l'égalité de fait n'est pas encore réalisée. Certes, on a obtenu des succès remarquables aux niveaux juridique et social, mais les efforts en faveur de l'égalité se heurtent de plus en plus souvent à des limites. Ainsi, encore aujourd'hui, les femmes achèvent nettement plus rarement que les hommes une formation professionnelle supérieure; les décisions portant sur la formation et le choix professionnel inspirées par des stéréotypes de genre restent très répandues. En Suisse, les femmes ne parviennent toujours pas à traduire leurs qualifications en une position professionnelle et une rémunération comparables à celles des hommes et cela qu'il s'agisse des secteurs de faible qualification ou au contraire hautement qualifiés. Sur le marché du travail, la ségrégation de genre persiste et elle est nettement plus accusée en Suisse que dans d'autres pays européens. De même, peu de choses ont changé au sein des familles en matière de division du travail domestique et/ou du «*care work*». Bien qu'ayant des conceptions modernes sur le partage des tâches entre partenaires, même les jeunes couples vivent très fréquemment des modèles familiaux traditionnels. La pauvreté des chefs et des cheffes de familles monoparentales ainsi que les violences domestiques – problème récurrent pesant sur les rapports sociaux de sexe – perdurent.

La *persistance des inégalités de genre* viole les principes de justice et d'égalité des chances. Le faible nombre de naissances, notamment chez les femmes ayant un bon niveau de formation, entraîne des problèmes dans les assurances sociales (vieillesse démographique) et sur le marché du travail (manque de main d'œuvre qualifiée). De même, le potentiel humain de travail et de créativité n'est pas exploité de façon optimale (mot-clé: retrait des femmes qualifiées du marché du travail). Cette situation constitue un problème non seulement du point de vue de la justice mais aussi du point de vue économique. Elle révèle une utilisation peu efficace des ressources financières et temporelles et un manque de durabilité du développement économique. Dans ce contexte, une multitude de questions se pose à la science: elles concernent la *genèse* et l'*application* de la politique de l'égalité tout autant que l'*efficacité* et l'*applicabilité* des objectifs de cette politique. Mais ces questions concernent aussi les effets pertinents pour les genres des politiques et des planifications qui ne visent pas directement l'égalité. En outre, des questions se posent quant aux *causes* de la persistance des inégalités, causes qu'il s'agit de replacer dans le contexte d'une vaste mutation sociale et sociétale ainsi que des conditions institutionnelles et biographiques. Il existe un besoin considérable de connaissances approfondies sur les lacunes des politiques de l'égalité ainsi que sur leur efficacité, jusqu'à présent plutôt limitée. Ce n'est qu'avec ces connaissances qu'il sera possible de mettre au point en Suisse une *politique durable de l'égalité*.

2.2 Le contexte de recherche national et international

Au niveau international, des recherches sont actuellement en cours qui visent à établir un état des lieux et une évaluation des activités de politique de l'égalité et de leurs conditions-cadres. En font par exemple partie les études conduites dans le 5^e programme-cadre de recherche de l'Union européenne (1998-2002) sur les conditions

politiques et institutionnelles de la réalisation du *gender mainstreaming* (MAGEEQ) ou le projet «Quing», qui court jusqu'en 2011 et porte sur les politiques de l'égalité des pays membres de l'UE (UE-FP6). Les comparaisons internationales peuvent fournir des points de repère importants pour des stratégies de l'égalité efficaces à long terme et aussi sur la pertinence pour la politique de l'égalité des différents types de politiques en vigueur. Par ailleurs, les analyses comparatives de domaines politiques entre pays (politique de la famille, du marché du travail, etc.), les collectes de données internationales et régionales (Eurostat, ONU, OIT, OCDE, etc.) fournissent des informations importantes. En se rattachant à la base de données «*Gender Statistics Database*» de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE), la Suisse a fait un premier pas pour se positionner dans le contexte international dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. Reste encore à mener une réflexion sur les bases de données internationales en tenant compte des objectifs de la politique suisse de l'égalité. Il est également nécessaire de procéder à une analyse comparative (*benchmarking*) de la politique suisse de l'égalité par rapport aux normes, mécanismes et instruments internationaux. Des recherches qui évaluent les concepts, stratégies et mesures de politique de l'égalité de la Suisse par rapport à d'autres pays européens et/ou par rapport à l'Union européenne et les analyses comparatives internationales de différents domaines politiques sont bienvenues.

Bien que les expériences faites dans d'autres pays soient très significatives pour la Suisse, elles ne peuvent être transposées que dans une certaine mesure, car la politique de l'égalité et les actions en faveur de l'égalité sont profondément marquées par les conditions juridiques, culturelles et historiques du pays en question. Outre les études suisses évaluatives et analytiques disponibles, il faut une prise en considération systématique des conditions-cadres et de l'efficacité des mesures et politiques de l'égalité qui s'inscrive dans un contexte de recherche global. Le PNR 60 doit donc dégager dans le contexte helvétique les conditions complexes politiques (notamment en matière de politique de l'égalité), économiques, culturelles, sociales et institutionnelles de l'égalité de genre, sachant qu'ici encore, les bases de données existantes devront être prises en compte (par exemple l'Atlas suisse des femmes et de l'égalité, Office fédéral de la statistique). Sont particulièrement souhaitables des projets comparatifs convaincants par leur méthodologie, dans lesquels les inégalités de genre et les expériences de politiques de l'égalité sont évaluées dans différents contextes institutionnels et régionaux (comparaisons entre les cantons, entre ville et campagne ou entre des mesures prises par les pouvoirs publics et dans le secteur privé). Nous avons aussi besoin de nouvelles connaissances sur les interactions entre différents facteurs (par exemple l'environnement social du lieu de résidence, l'offre infrastructurelle communale et spécifique au quartier, les législations cantonales, les conditions du marché du travail) et la reproduction des disparités entre les genres.

3. Objectifs du PNR 60

Le PNR 60 a pour objectif d'acquérir des connaissances nouvelles et approfondies sur les conditions sociales, institutionnelles, politiques et administratives nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'égalité ainsi que sur les implications que les politiques élaborées dans d'autres domaines ont pour la politique de l'égalité. Il devra fournir des conclusions sur les expériences faites avec les concepts, stratégies et mesures directes et indirectes en faveur de l'égalité mis en œuvre par les différents acteurs et actrices sociaux depuis les années 80 dans la vie quotidienne, dans les familles, les organisations sociales, économiques, culturelles et politiques et au niveau de l'action et de la décision des individus. Les projets de recherche du PNR 60 devront identifier les causes de la persistance des inégalités dans toute leur complexité et mettre en évidence les défis liés à la mise en œuvre des politiques de l'égalité et de la réalisation de l'égalité de genre.

Le PNR 60 est censé générer des connaissances visant l'action pratique et fondées empiriquement en vue d'une politique durable de l'égalité en Suisse. Le programme doit mettre à la disposition des organismes de formation, du secteur privé, des tribunaux, du monde politique et de l'administration des connaissances et des recommandations sur la manière dont la politique et les activités en faveur de l'égalité doivent être conçues pour surmonter les résistances et être en mesure d'influencer durablement les structures sociales ainsi que les modèles d'action et de décision individuels dans le sens des objectifs poursuivis, et ce sans effets secondaires indésirables. Le programme devrait décrire dans quelle mesure des actions complémentaires et nouvelles sont nécessaires aux niveaux juridique, économique, politique, structurel et culturel afin d'éliminer de manière systématique les inégalités de genre. Ce faisant, il s'agira aussi d'exposer des perspectives différenciées sur la façon dont il est possible de surmonter durablement les conséquences négatives des interactions entre la catégorie de genre et d'autres catégories de différenciation sociale (par exemple origine ethnique, classe sociale, niveau d'instruction, statut des parents, âge, handicap).

Par ailleurs, le PNR 60 a pour objectif de soutenir la professionnalisation du travail en faveur de l'égalité et l'élaboration de normes de qualité applicables à une politique durable de l'égalité au sens large (englobant les mesures directes et indirectes). Il s'agira de montrer de quelle façon, en s'inscrivant dans une démarche transformative, il est possible d'influencer les formes traditionnelles de division inégalitaire du travail dans la vie privée et comment une perspective sensible au genre peut être utilisée davantage comme critère de qualité dans le cadre du développement des organismes de formation et des lieux professionnels ainsi que de nombreux autres domaines sociétaux. Le programme doit mettre au jour les structures incitatives, instruments et processus à l'aide desquels on pourra atteindre durablement l'égalité de genre dans le contexte des transformations sociétales et des mutations des rapports sociaux de sexe. Sur la base de ces connaissances empiriques, le programme élaborera des recommandations : de quels leviers les activités visant directement ou indirectement l'égalité de genre devront-elles se servir à l'avenir dans les différents domaines sociétaux et quelles formes devraient-elles prendre ?

4. Orientations stratégiques de recherche

Tous les projets de recherche auront une orientation empirique. Par ailleurs, ils suivront les quatre orientations stratégiques de recherche décrites ci-dessous et qui semblent essentielles pour l'efficacité du programme de recherche.

Coopérations inter-projets

Les coopérations avec d'autres projets au sein ou à l'extérieur du PNR 60 ainsi qu'au niveau international sont bienvenues. Il s'agit de vérifier dans tous les cas si et dans quelle mesure les données et résultats quantitatifs et qualitatifs déjà existants et les résultats d'études achevées et en cours au niveau national, voire international et portant sur ce thème peuvent être utilisés dans le projet de recherche. Les projets nécessitant des études représentatives de grande ampleur doivent envisager de procéder à une collecte de données en commun avec d'autres équipes de projet. Les projets d'évaluation explorent en détail les possibilités de cofinancement, notamment celles offertes par les bureaux de transfert axés sur la pratique, et précisent les imbrications entre mesures pratiques et évaluation. Enfin, compte tenu de l'importance et de l'efficacité potentielle d'une perspective comparative internationale, on considèrera comme particulièrement intéressants les projets au sein desquels des équipes de projet suisses coopèrent avec des groupes de recherche internationaux (cf. procédure de soumission).

Perspectives impliquant plusieurs modules

Les projets abordant des aspects tirés de différents modules de recherche pour les combiner les uns avec les autres sont particulièrement bienvenus. De même, on s'attachera à ce que des projets précis appartenant à différents modules collaborent entre eux lors du traitement de questions de recherche complémentaires.

Recherches comparatives

Dans tous les modules, les protocoles de recherche opérant une comparaison systématique sont les bienvenus. On s'intéressera aux conclusions généralisables s'appuyant sur les comparaisons entre pays et portant sur les activités, réussites et conditions pertinentes pour l'égalité de genre ainsi que sur les causes de la persistance des inégalités. Compte tenu des structures politiques fortement décentralisées et de l'hétérogénéité culturelle qui caractérisent la Suisse, on s'intéressera en outre aux comparaisons entre les différents méso-contextes et micro-contextes dans les régions (linguistiques) et les cantons ainsi qu'aux analyses comparatives entre villes, agglomérations et régions rurales.

Perspectives/transformations diachroniques

Etant donné que la durée des recherches est limitée à trois ans, il n'est pas possible de procéder à des enquêtes longitudinales. Néanmoins, on pourra envisager des études qui éclairent de manière diachronique les transformations sociétales et le caractère processuel de l'élaboration, de la légitimation, du succès ou de l'échec des activités de la politique de l'égalité ainsi que les variantes de cette dernière. Ces études auront un intérêt si elles génèrent de nouvelles connaissances sur les relations de causalité relatives à la situation actuelle. On pense par exemple à l'analyse rétrospective de rapports pertinents, à des analyses secondaires ou aux analyses longitudinales d'actes administratifs. L'horizon temporel visé s'étend des années 1980 à aujourd'hui.

5. Grands axes du programme

Le PNR 60 comprend trois modules: «Analyse des processus politiques», «Évaluation des mesures en faveur de l'égalité» et «Analyses ciblées de la famille, de l'activité professionnelle et de la formation».

5.1 Module 1: Analyse des processus politiques

La politique de l'égalité s'appuie sur l'interaction complexe entre les modèles d'intérêts extrêmement variés et souvent contradictoires que l'on trouve dans la politique et dans la société. L'analyse de la genèse des politiques de l'égalité et l'étude des implications pour l'égalité de genre dans les autres champs politiques (politique fiscale, éducative ou migratoire, par exemple) constituent donc une base importante pour l'évaluation du succès et de l'efficacité des activités directes et indirectes de politique de l'égalité menées jusqu'ici. L'élaboration des bases normatives, juridiques, économiques et sociales, des conditions et processus spécifiques de la formation et de la mise en œuvre efficace de la politique de l'égalité peut constituer le point de départ de recommandations sur les actions à prendre en faveur d'une politique durable de l'égalité. Par ailleurs, les analyses des processus politiques ont aussi attiré l'attention de la politique de l'égalité sur ce que l'on appelle les «non-décisions» et «décisions négatives» ainsi que sur d'autres domaines pertinents pour l'égalité de genre. Les perspectives comparatives aux niveaux national et international devraient fournir des informations sur les spécificités, les succès et les déficits de la politique suisse de l'égalité et sont à ce titre particulièrement bienvenues.

Analyses de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'égalité

Semblent importantes les études portant sur les rapports de force et les modèles d'intérêts politiques, sociaux et économiques dominants conduisant explicitement à des thématiques en relation avec la politique de l'égalité ou les bloquant. Ainsi, par exemple, on n'a jusqu'ici que peu clarifié l'influence des partis, de l'économie, des Églises, organisations de femmes, syndicats, tribunaux et organismes de promotion de l'égalité sur le développement de la politique de l'égalité. Quelle politique (incitative) contribue au développement d'une politique de l'égalité? Pourquoi en Suisse, contrairement à d'autres pays européens, des instruments comme le *gender mainstreaming* ou le *gender budgeting* n'ont-ils pratiquement pas réussi à s'implanter? Pourquoi n'a-t-il pas été possible de produire des stratégies consensuelles sur la conciliation entre famille et formation/activité professionnelle (p. ex. accueil extrafamilial des enfants, encouragement d'une politique d'entreprise favorable à la famille, mesures incitatives à caractère social et fiscal)? Pourquoi la politique familiale accuse-t-elle du retard, par exemple par rapport à la France, l'Allemagne ou aux pays nordiques? Les reconstructions de l'élaboration des politiques de l'égalité devront s'attacher à thématiser les discriminations multiples (par exemple liées à l'origine ethnique, l'âge, la situation sociale, l'orientation sexuelle, au handicap). En outre, on accordera une importance particulière à la question de savoir quels objectifs politiques doivent être définis, quelles institutions et quels «stakeholders» doivent être mobilisés pour intégrer les réalités sociales diverses des hommes dans les programmes de politique de l'égalité et pour définir de façon positive leur rôle dans le processus de mise en place de l'égalité.

Outre les conditions structurelles de la politique de l'égalité, on se penchera de plus près sur les modèles de légitimation et d'argumentation conduisant au succès ou à l'échec des concepts et des stratégies de politique de l'égalité. Les orientations et convictions normatives d'égalité, de justice et d'équité jouent un rôle important dans la détermination des mesures à prendre, la mobilisation des groupes et l'orientation thématique de la politique de l'égalité (représentée par exemple comme «l'émancipation des femmes», «l'égalité des chances», «un atout économique»). De la même façon, les conceptions de la normalité relatives au genre et aux rapports sociaux de sexe jouent un certain rôle lorsqu'il s'agit de la promotion de femmes à des postes de direction, de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ou des besoins et des droits des filles et des garçons pendant les cours scolaires. Parmi les facteurs culturels importants conditionnant la politique de l'égalité, on trouvera en outre les discours sociaux ainsi que la résonance et l'acceptation publiques de la thématique de l'égalité et du travail en faveur de l'égalité.

Comment et avec quels résultats ces derniers facteurs sont-ils perçus et représentés aujourd'hui dans les médias, la population, le monde politique, les entreprises et les associations?

La mise en œuvre des programmes de politique de l'égalité par les cantons et les administrations, par l'économie, les organismes de formation, syndicats, ONG, délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes, organisations de femmes et d'hommes constitue un autre sujet de ce module. Le fédéralisme décentralisé de la Suisse met notamment en évidence les différences existant d'un canton ou d'une région à l'autre pour ce qui est de la dotation des institutions de promotion de l'égalité en termes de financement et de personnel ou pose des questions sur le statut, la mission et la mise en réseau des activités en faveur de l'égalité, y compris chacun et chacune de leurs destinataires respectifs.

Les études portant sur le transfert réussi des politiques de l'égalité vers différents contextes géo-sociaux sont aussi dignes d'intérêt. Une politique de l'égalité définie surtout dans les villes peut-elle être mise en œuvre dans les régions rurales? Quels sont les effets des nouvelles formes d'organisation de la collaboration fédérale (conférences et conventions intercantionales, harmonisations dans le domaine de l'éducation, etc.) sur l'élaboration et l'applicabilité des mesures? De même, on ignore encore largement les défis qui se posent par rapport aux interfaces et à la collaboration entre les institutions publiques et les actrices et acteurs non gouvernementaux pour les questions concernant la politique de l'égalité.

Analyse des domaines de la politique et de la planification sans référence explicite à l'égalité de genre

Le PNR 60 accorde un certain poids à l'analyse des domaines politiques qui ne visent *pas explicitement* la promotion de l'égalité hommes-femmes mais dont on attend néanmoins des effets sur les rapports sociaux de sexe ou dont il est légitime de supposer qu'ils ont des interactions avec les objectifs de la politique de l'égalité. Il est souhaitable d'avoir une analyse des effets genrés des politiques et des domaines de la planification (par ex. la politique du marché du travail, de la formation, économique, sociale, migratoire, la politique de l'intégration ou la politique environnementale, sanitaire, la politique des transports et l'aménagement du territoire) ainsi que des réglementations légales (législation fiscale, droit du travail, droit des assurances sociales, etc.) qui soutiennent potentiellement ou qui au contraire sapent les objectifs des politiques de

l'égalité. L'égalité de genre joue-t-elle un rôle dans ces politiques? Y a-t-il eu et y a-t-il actuellement des acteurs ou actrices qui ont essayé d'y intégrer une perspective de genre? Quelle est par exemple la relation entre le droit familial, le droit social, le droit de la police et le droit pénal, lorsqu'il s'agit de protéger les femmes contre les violences domestiques? Pour quels groupes de personnes les discriminations liées au genre s'accumulent-elles par l'effet conjugué de diverses politiques? Lors de l'examen des différents domaines de la politique et de la planification pour y dépister des formes (in)directes de traitement inégal, la question de savoir comment ces domaines politiques peuvent être complétés et développés est à poser systématiquement.

5.2 Module 2: Évaluation des mesures en faveur de l'égalité

Depuis que l'égalité hommes-femmes a été ancrée dans la Constitution, une multitude de stratégies, programmes et mesures visant l'égalité de genre ont été élaborés en Suisse. Ce module suggère des études évaluant le succès de ces activités telles qu'elles sont appliquées en Suisse à différents niveaux par les actrices et acteurs les plus divers et dans différentes organisations (entreprises publiques et privées, organismes de formation, tribunaux, organisations à but non lucratif, par ex.). Autre aspect important de l'évaluation : quelles sont les dimensions relevant de l'économie nationale et de l'économie des entreprises contenues dans les politiques de l'égalité?

Les analyses comparatives (au niveau de la Confédération, des cantons, communes, collectivités locales, fondations, entreprises, associations, unions professionnelles, organisations non gouvernementales, etc.) sont très importantes pour l'état des lieux. La comparaison est également souhaitable par rapport aux autres pays européens: ainsi, par exemple, il est intéressant de savoir dans quelle mesure le succès ou l'échec des politiques de l'égalité en Suisse se distinguent de ceux enregistrés dans les autres pays européens ou au niveau de l'UE. Outre les études d'approche quantitative, on pourrait également envisager des recherches qualitatives qui examinent en détail la mise en œuvre de programmes et de plans d'action en faveur de l'égalité en s'appuyant sur des projets concrets et qui, ce faisant, identifient les chances et les limites ainsi que les «meilleures pratiques».

Évaluation des stratégies et mesures visant l'égalité de genre

L'établissement de l'état des lieux des activités en faveur de l'égalité et l'évaluation de leur efficacité et de leur efficacité constituent des objectifs importants de ce module. Sur la base d'indicateurs adéquats (cf. les publications de l'Office fédéral de la statistique, OFS), il s'agira de savoir à quel point les mesures prises jusqu'ici se sont révélées efficaces pour éliminer ou empêcher les discriminations liées à l'appartenance de genre qui existent dans les différents domaines sociaux. Mentionnons par exemple l'analyse des programmes d'entreprises destinés à améliorer la conciliation entre vie familiale et professionnelle ou l'étude de l'efficacité des politiques de l'égalité sur les familles issues de l'immigration. Il faudra également prendre en compte les discriminations multiples dues à la combinaison entre le genre et d'autres catégories de différenciation sociale.

Par ailleurs, la question se pose de savoir si et dans quelle mesure les stratégies et programmes spécifiques ont généré des répercussions négatives non intentionnelles sur l'égalité de genre (par ex. la réduction de la problématique de l'égalité hommes-femmes à un problème féminin). Existe-t-il un rapport (de concurrence) entre les mesures

appliquées dans le secteur public et dans le secteur privé (le *diversity management*, par ex.)? Ou peut-on au contraire discerner des effets de synergie entre les activités des institutions publiques et celles du secteur privé? Les analyses ne doivent pas uniquement contenir des indications sur les succès et les problèmes de la mise en œuvre, mais aussi indiquer clairement si et de quelle façon il est nécessaire de compléter et d'adapter les stratégies et les programmes entrepris jusqu'ici afin d'assurer la durabilité de l'égalité.

Analyse des stratégies et mesures sans référence explicite à l'égalité de genre

Il s'agit, ici encore, d'identifier et d'intégrer dans l'analyse les stratégies et mesures ne visant pas directement l'égalité de genre mais produisant soit des interactions avec les politiques de l'égalité soit des effets indirects ou non intentionnels sur celles-ci. Quels effets genrés sont par exemple produits par les instruments ou mesures non explicitement axés sur l'égalité, mais qui relèvent de la politique sociale, éducative, économique, du marché du travail, de l'intégration, de l'environnement, des transports et l'aménagement du territoire?

5.3 Module 3: Analyses ciblées de la famille, de l'activité professionnelle et de la formation

Ce module traite des problèmes actuels d'inégalités observées au sein de la famille, dans l'activité professionnelle et dans l'éducation. Il s'agit d'acquérir de nouvelles connaissances sur les *causes* sociales, économiques, juridiques, politiques et culturelles de la *persistance des inégalités de genre* dans ces trois domaines, ancrés dans la Constitution fédérale suisse en tant que domaines cruciaux de la politique de l'égalité. L'attention se porte explicitement sur le rôle des hommes dans le processus de transformation sociale et sur la question de savoir comment ceux-ci peuvent être, mieux qu'auparavant, intégrés activement dans le processus d'égalité. Les analyses sont censées fournir des connaissances pratiques dont on pourra déduire des approches innovantes et durables pour l'égalité de genre. Un poids important reviendra à cet égard aux perspectives de recherche qui tiennent compte des interactions entre le genre, la classe sociale, le niveau d'instruction, le statut des parents, l'origine ethnique et l'âge.

Le module s'intéresse aux *interfaces et des interdépendances* entre la famille, l'activité professionnelle et l'éducation. En outre, il recommande de combiner au niveau empirique ou au moins au niveau théorique et au niveau des résultats *les perspectives macro-analytique, méso-analytique et micro-analytique*. Les conditions socioculturelles, les conditions institutionnelles générales ainsi que la décision et le comportement individuels au cours de la vie doivent être mis en rapport les uns avec les autres. Ces trois perspectives sont donc traitées comme des thèmes transversaux (voir ci-dessous: transformations sociétales, conditions institutionnelles, modèles d'action et de décision au cours de la vie). Outre les conditions sociales, juridiques, économiques et politiques de l'égalité de genre, on se penchera sur les potentiels de résistance et de changement apportés par les hommes et les femmes sous l'influence des rapports structurels et culturels transversaux dans la fabrication au quotidien de l'(in)égalité de genre («doing gender (in)equality»).

Les analyses des causes doivent être mises en relation avec la question de *l'existence* et des *modes de fonctionnement* des mesures concernant l'égalité telles qu'elles sont

proposées aux familles (par ex. prévention des violences domestiques), dans la sphère de l'activité professionnelle et dans le système éducatif. Quel est le tissu complexe de facteurs et de processus qui contribue à l'établissement de modèles de vie innovants au sein du foyer en couple, à l'égalité des revenus et à l'égalité des chances au niveau professionnel, à une modification des décisions relatives à la formation et à la profession? À cet égard, on pourra aussi identifier les facteurs et mécanismes qui font obstacle à l'adhésion des individus aux mesures d'égalité et à la réussite de leur mise en place. La perspective analytique que l'on désire adopter ici ne doit donc *pas* être comprise comme une *évaluation* des objectifs et des effets des activités d'égalité (cf. module 2), mais comme faisant partie d'une analyse des interactions complexes qui produisent et perpétuent les inégalités de genre.

Transformations sociétales

Les analyses ciblées ont pour objet de se pencher sur les inégalités de genre dans le contexte des vastes transformations que l'on observe actuellement au niveau sociétal (mutation démographique, migration, pluralisation des formes de vie familiale, par ex.), au niveau gouvernemental (réforme de l'État social, réformes fiscales, réformes du droit pénal et civil), dans l'économie (tertiarisation, mondialisation, crise économique et financière) et au sein du système éducatif. Dans ce contexte, de nombreuses questions restent sans réponse sur les interactions existant entre le système de formation (professionnelle), la persistance de la ségrégation dans le monde du travail, les facteurs structurels de l'(in)compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle et les modèles traditionnels de partage des tâches au sein des familles.

À titre d'exemple, on pourra évoquer les questions sur les relations entre les développements actuellement en cours sur le marché du travail et les rapports sociaux de sexe. Quelles sont les conséquences des trajectoires professionnelles discontinues, des conditions de travail professionnel atypiques et précaires sur les décisions de carrière (a)typiques par rapport au genre ou sur le planning familial? À la lumière de ces évolutions, quels peuvent être les effets des mesures destinées à empêcher les inégalités de salaires, les violences conjugales ou à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée («Work-Life-Balance»)? Quelles sont les relations entre la ségrégation sexuelle des marchés du travail, les mesures de politique de l'égalité, les offres d'accueil extrafamiliales et la répartition du travail domestique et du «*care work*»? De même, il reste aussi à clarifier le lien entre les formes culturelles de discrimination des femmes dans la vie professionnelle et la violence directe dans la sphère domestique.

Conditions institutionnelles

Le système de formation, la sphère de l'activité professionnelle et la famille se distinguent par des conditions structurelles, des rationalités et des fonctionnements spécifiques qui sont encore trop peu étudiés quant à leur rôle dans la persistance des inégalités de genre ainsi qu'en ce qui concerne les effets et les limites des politiques de l'égalité. Ici, il convient de tenir compte notamment des profondes modifications dans le domaine de la formation (réformes de Bologne, loi sur la formation professionnelle, formation continue, etc.), dans les entreprises (p. ex. réorganisations, *downsizing*) et les administrations (p. ex. *new public management*) ainsi qu'au sein des familles (p. ex. couples à double revenu, garde alternée, familles monoparentales, prise en charge extrafamiliale des enfants).

Les problèmes de la reproduction des inégalités de genre et leurs interdépendances doivent également constituer un point de départ des analyses. Par exemple, en quoi les facteurs socioculturels et économiques de la famille d'origine, les caractéristiques des organismes de formation, les conditions générales des entreprises contribuent-ils à des décisions de formation et de choix professionnel stéréotypés, à des inégalités salariales et à des disparités de chances de carrière ou encore à l'incompatibilité entre vie familiale et vie professionnelle? Quel rôle jouent les modèles et les conceptions de la normalité en matière de masculinité/féminité véhiculés par les médias, les organisations de travail et de formation dans les connotations genrées des filières de formation et des activités, les opinions sur le travail (à temps partiel), l'enfance, le statut de parent ou les besoins en revenus mais aussi dans les violences au sein des familles? Les questions de ce type paraissent pertinentes notamment compte tenu des nouvelles concurrences entre les genres, des processus micropolitiques et des potentiels de résistance individuels.

Modèles d'action et de décision au cours de la vie

Les inégalités de genre sont souvent reproduites aux moments de transition décisifs d'une biographie, lors du choix de la profession, du mariage, du divorce ou de la naissance du premier enfant. Ces moments stratégiques de décision doivent aussi faire l'objet de l'attention du programme de recherche. Comment les constructions du genre et les convictions de valeurs genrées se réalisent-elles sous forme de décisions et d'actions individuelles effectuées dans le cadre de conditions structurelles telles que le régime du temps de travail de l'entreprise, les infrastructures sociales, les structures de revenus genrées, la législation fiscale, pour se manifester au bout du compte dans la dynamique de biographies genrées?

Ici aussi, on partira des interdépendances entre les divers domaines de la vie. Quelles interactions peut-on constater entre le système éducatif, les conditions de l'activité professionnelle et les facteurs structurels conditionnant la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle pour ce qui est de la genèse de ces modèles d'opinion et de comportement genrés? Dans quelle mesure les facteurs psychologiques, sociaux, économiques ou politiques et les systèmes incitatifs des entreprises influencent-ils les décisions des couples dans les questions touchant aux enfants ou lorsqu'il s'agit de déterminer la division du travail au sein du foyer et dans la sphère professionnelle? Quels arrangements institutionnels rendent pour les hommes et pour les femmes les formes de division inégale du travail entre les genres «rationnelles»? Et à quels défis et barrières les activités d'égalité se heurtent les tentatives visant l'égalité lorsqu'il s'agit par exemple d'empêcher les stéréotypes de genre de se développer et d'exercer leur influence socioculturelle sur la confiance en soi, les centres d'intérêt, les compétences et les activités sociales aux différents niveaux d'éducation, dans la vie professionnelle et au sein des familles? Il reste notamment à clarifier les raisons pour lesquelles les conceptions personnelles d'un idéal relatif à la prise en charge de responsabilités dans le domaine familial (éducation des enfants, ménage, s'occuper de parents âgés) contredisent si souvent le quotidien vécu dans les faits par les hommes.

6. Utilité pratique et public-cible

La persistance des inégalités de genre viole les principes de la justice sociale et de l'égalité des chances et conduit à un gaspillage de ressources économiques. Elle s'oppose ainsi à l'objectif de durabilité aussi bien sociale qu'économique. Le PNR 60 fournit des connaissances approfondies d'origine empirique sur les causes de l'inégalité de genre et donc des points de repère pour l'élaboration de stratégies et de mesures visant à son élimination. L'économie nationale et la société suisses profitent donc dans leur ensemble d'une égalité de genre mieux ancrée dans la vie quotidienne. Le PNR contribue à la réalisation d'une Suisse solidaire et économiquement performante. Les résultats que l'on peut attendre soutiendront notamment les processus à long terme de production de savoir, de réflexion et de changement.

Le PNR 60 montre les effets positifs et négatifs que les conditions générales et mécanismes politiques, économiques, juridiques, sociaux et culturels ont sur l'égalité de genre. Ces connaissances peuvent être utilisées de façon très profitable par tous les décideurs et décideuses de la politique économique, de la politique du marché du travail, de la politique sociale ou éducative dans les activités qu'ils mèneront à l'avenir dans le sens du *gender mainstreaming*.

Les succès et déficits des programmes de politique de l'égalité jusqu'ici mis en place seront identifiés dans le présent PNR, et l'on élaborera des points de départ pour l'établissement d'une politique de l'égalité plus efficace et plus durable. Les résultats du PNR 60 s'adressent à des destinataires variés: monde politique, tribunaux, organismes sociaux et administrations aux niveaux national, cantonal et communal, organismes de formation, organisations non gouvernementales et entreprises privées. Ces résultats servent notamment de base aux décideurs et décideuses des gouvernements, parlements, directions et des institutions publiques et privées pour prendre des décisions tournées vers l'avenir. Ces résultats doivent en outre soutenir dans la réalisation et l'accomplissement de leur mission les institutions et personnes chargées de l'égalité dans les départements et services des pouvoirs publics, dans le secteur privé, le système éducatif, les syndicats et les partis ainsi que dans les organisations de femmes et d'hommes.

Aux niveaux national et international, la science est, elle aussi, destinataire du PNR 60. En élaborant de nouvelles connaissances sur les interactions complexes des facteurs structurels et culturels dans la construction des rapports sociaux de sexe, le programme de recherche contribue à une meilleure compréhension scientifique des processus de transformation profonds qui caractérisent actuellement la Suisse, à l'image de beaucoup d'autres pays. Ce PNR montre aussi clairement à quel point la prise en compte de la problématique du genre dans les disciplines est cruciale et riche d'enseignements.

7. Procédure de soumission

7.1 Principes

Le plan d'exécution ainsi que les formulaires, règlements et directives relatifs à la soumission du projet sont consultables à l'adresse www.snf.ch sur le portail mySNF.

Le PNR 60 utilise une procédure de soumission en deux étapes: d'abord les esquisses de projet, ensuite les requêtes. Un groupe international d'experts et expertes évaluera les esquisses et les requêtes.

Les esquisses et les requêtes doivent être soumises en ligne via le portail web mySNF. Pour pouvoir utiliser mySNF, il est nécessaire de s'inscrire au préalable en tant qu'utilisateur ou utilisatrice à la page d'accueil de mySNF (<https://www.mysnf.ch>). Les comptes d'utilisateur déjà activés sont valables et permettent un accès illimité dans le temps à l'ensemble des instruments de soutien du FNS. Pour permettre le dépôt électronique des dossiers dans les délais, les demandes d'ouverture de nouveaux comptes d'utilisateur doivent être faites au plus tard 14 jours avant la date limite de soumission. Le dépôt des documents par courrier postal ne peut être accepté qu'à titre exceptionnel et que sur accord préalable du FNS.

Les esquisses et requêtes peuvent être soumises en anglais, français ou allemand. Pour des raisons techniques relatives à l'évaluation, la langue choisie pour l'esquisse doit être conservée au niveau de la requête.

Les projets de recherche doivent se limiter à une durée de 36 mois au maximum.

La collaboration avec des groupes de recherche internationaux est bienvenue si elle permet d'obtenir une valeur ajoutée qui serait impossible sans la coopération avec l'étranger ou si la recherche suisse est susceptible d'être enrichie substantiellement au niveau du contenu et de la méthode par des impulsions externes. Un éventuel (co)financement de la partie étrangère du projet est décidé au cas par cas. Dans le cadre du PNR 60, le Fonds autrichien pour la science (FWF) est intéressé par les deux procédures «Lead Agency» et «Money follows Cooperation Line», l'agence nationale allemande pour la recherche (DFG) s'intéresse quant à elle uniquement à la procédure «Money follows Cooperation Line».

Les bénéficiaires des subsides versés par le FNS ne sont en principe pas soumis au paiement de la TVA (art. 33, al. 6, lettre c LTVA). Dans le cadre des programmes, le FNS n'attribue pas des mandats de recherche, mais uniquement des contributions destinées à promouvoir la recherche scientifique en Suisse.

7.2 Esquisses

La date limite de dépôt des esquisses est le 10.08.2009. Les esquisses doivent présenter les grandes lignes du projet de recherche envisagé et comporter les informations suivantes:

À soumettre directement via le portail *mySNF*:

- Données de base et collaboration
- Collaborations sur le plan national et international
- Estimations des coûts en personnel et en matériel (budget)

À joindre en tant que description du projet (document PDF):

- Sujet et objectif du projet
- Contexte théorique et problématique(s)
- Méthodologie
- Calendrier; étapes-clés
- Avantages attendus et possibilités de valorisation des résultats
- Liste des cinq principales publications portant sur le domaine de l'esquisse
- Liste des cinq principales publications du requérant/de la requérante

La description du projet ne doit pas dépasser cinq pages. Un curriculum vitae succinct (2 pages maximum) est à joindre à la soumission. Les CV et les listes de publications plus longs ne seront pas pris en considération.

Le comité de direction examine les esquisses de projet déposées et décide en dernière instance, après consultation des experts et expertes, de proposer ou non le dépôt de la requête. Il s'appuie pour ce faire sur les critères de sélection énumérés ci-dessous. Les esquisses de projet non conformes aux objectifs du PNR peuvent faire l'objet d'une recommandation de rejet sans expertise supplémentaire.

Le dépôt d'esquisses dans le cadre d'un groupement de projets est possible. Il faut toutefois veiller à ce que ces esquisses puissent être évaluées comme des esquisses individuelles indépendantes. Elles seront évaluées séparément et doivent de ce fait contenir toutes les informations pertinentes.

7.3 Requêtes

Les auteures et auteurs dont l'esquisse a fait l'objet d'une évaluation positive sont dans un deuxième temps invités à soumettre *une requête de recherche*. Si le comité de direction identifie le besoin de coordination entre les projets individuels, les requérants concernés seront informés au moment de les inviter à soumettre une requête et priés de collaborer en conséquence.

Les requêtes de recherche doivent être soumises conformément aux directives du Fonds national via le portail *mySNF*.

En s'appuyant sur des expertises internationales ainsi que sur l'évaluation interne, le comité de direction décide quelles requêtes de projet seront soumises au Conseil de la recherche (Division IV; Présidence) pour approbation ou rejet.

7.4 Critères de sélection

Les esquisses et les requêtes seront évaluées en fonction des critères suivants:

- **Qualité scientifique et originalité:** Sur les plans théorique et méthodologique, les projets doivent correspondre au niveau actuel des connaissances et aux standards scientifiques internationaux de la recherche. Ils doivent comporter une plus-value par rapport aux projets en cours.
- **Interdisciplinarité:** Les projets ayant une problématique exigeant une approche interdisciplinaire sont bienvenus. Les requêtes correspondantes doivent clairement mettre en évidence la manière dont la collaboration interdisciplinaire est censée être assurée.
- **Faisabilité et conformité aux objectifs du programme:** Les projets doivent être conformes aux grands axes scientifiques définis par le plan d'exécution et s'inscrire dans le cadre global du PNR 60.
- **Application et valorisation:** Les programmes nationaux de recherche ont une mission explicite de valorisation. Les projets particulièrement pertinents pour la pratique sont donc prioritaires. Il s'agit notamment de générer des connaissances pratiques permettant l'élaboration d'une politique durable de l'égalité.
- **Personnel et infrastructure:** Les travaux doivent pouvoir être exécutés dans un cadre adéquat en termes de personnel et d'infrastructure.

L'évaluation du contenu se fait après un examen formel préalable par la Division IV et la direction du FNS (vérification de l'exhaustivité des renseignements et du respect des délais pour le dépôt du dossier). Les esquisses et requêtes ne remplissant pas les critères formels ne font l'objet d'aucun examen des documents.

7.5 Calendrier et budget

Le calendrier du PNR 60 est le suivant:

| | |
|--|------------------|
| Mise au concours publique | 6 mai 2009 |
| Date limite de dépôt des esquisses de projet | 10 août 2009 |
| Invitation au dépôt des requêtes de recherche | Mi-novembre 2009 |
| Date limite de dépôt des requêtes de recherche | Mi-février 2010 |
| Décision sur les requêtes de recherche | Mai 2010 |
| Début de la recherche | Juin 2010 |

Le PNR 60 dispose d'une enveloppe financière de 8 millions de CHF. Il est prévu que les moyens mis à disposition se répartissent comme suit entre les différents modules:

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Module 1 | 1,6 million de CHF |
| Module 2 | 1,6 million de CHF |
| Module 3 | 3,3 millions de CHF |
| Valorisation et administration | 1,5 million de CHF |

8. Actrices et acteurs

Comité de direction

Pr D^r Brigitte Liebig (Présidente), Hochschule für Angewandte Psychologie,
Fachhochschule Nordwestschweiz

Pr D^r Lucien Criblez, Institut pédagogique, Université de Zurich

Pr D^r Karin Gottschall, Zentrum für Sozialpolitik, Université de Bremen

Pr D^r René Levy, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne

Pr D^r Birgit Sauer, Professeure d'université en science politique/Governance and Gender,
Institut de science politique, Université de Vienne

Pr D^r Alfonso Sousa-Poza, Lehrstuhl für Haushalts-, Konsum- und Genderökonomie,
Universität de Hohenheim (Stuttgart), privat-docent dans le département d'économie
nationale de l'Université de Saint-Gall

Pr D^r Christa Tobler, Europainstitut de l'Université de Bâle et de l'Université de Leiden

Délégué du Conseil de la recherche

Pr D^r Christian Suter, Institut de sociologie, Université de Neuchâtel

Coordinatrice du programme

D^r Stephanie Schönholzer, Fonds national Suisse (FNS), Berne

Chargé-e de la valorisation

N.N.

Observatrice de l'administration fédérale

Patricia Schulz, lic. en droit, avocate, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre
femmes et hommes (BFEG), Berne

Pour le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), Berne

Dr Claudine Dolt, SER, Berne

Fonds National Suisse
Wildhainweg 3
Case Postale 8232
CH-3001 Berne
Tél. +41 (0)31 308 22 22
Fax +41 (0)31 305 29 70
E-Mail pnr60@snf.ch
www.pnr60.ch
www.snf.ch

© 1 mai 2009